

AVENANT N°1
A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE
DE LA COMMUNE DE LERIGNEUX

AUPRES DE LA LOIRE FOREZ AGGLOMERATION
POUR
L'ENTRETIEN DE VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Entre

La commune de LERIGNEUX, représentée par son maire, Monsieur Thierry MISSIONNIER, dûment autorisé à cet effet par délibération n°23-2023 du 28/11/2023., ci-après dénommée « la commune », d'une part,

Et

Loire Forez agglomération, représentée par son vice-président, Monsieur Georges THOMAS, autorisé aux fins des présentes, en vertu de l'arrêté n° 2020ARR000442 en date du 20 juillet 2020 lui donnant délégation, ci-après dénommée « Loire Forez agglomération », d'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-1,
Vu les statuts de la Communauté,

Vu la convention de mise à disposition de service de la commune auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire en date du 18/12/2018.

Rappel de l'objet de la convention

La convention susvisée a pour objet, conformément aux dispositions de l'article L 1511-4-1 du CGCT, la mise à disposition auprès de Loire Forez agglomération des services municipaux pour l'entretien des voies de son territoire déclarées d'intérêt communautaire.

Objet de l'avenant n°1 :

Article 1 : L'annexe 1 référencée à l'article 3 de la convention est remplacée :

En 2022 et en 2023, Loire Forez agglomération a transféré aux communes les places et les communes ont transféré des voies supplémentaires à Loire Forez agglomération.

Il convient donc de remplacer l'annexe n° 1 de la convention (annexe 1 du présent avenant).

Article 2 : Ajout du paragraphe 6-1bis – révision à l'article 6 « Conditions financières et modalités de remboursement » de la convention :

6-1bis – Révision

En 2023, à titre de rattrapage de révision des années antérieures, pour les communes qui le souhaite, le montant de la mise à disposition réelle de l'année 2023 sera augmentée de 5%.

La commune n'a pas opté pour le versement de cette révision de rattrapage en 2023.

En 2024 et les années suivantes, le montant de la mise à disposition, correspondant au plan prévisionnel annuel annexé au présent avenant, dit de « référence », et évolue annuellement à la hausse de 1% avec la prise en compte des 5% de rattrapage et ce quel que soit l'option retenue en 2023 par la commune.

Article 3 : Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Fait à Lérigneux, le 28/11/2023

Pour la commune de Lérigneux

Pour Loire Forez agglomération

Le maire, M Thierry MISSONNIER



Annexe 1 – Plan prévisionnel d'entretien de référence de la commune

PLAN PRÉVISIONNEL D'ENTRETIEN LERIGNEUX	Description	Réalisé par la Commune	Matériels utilisés	MBC/Fourniture	Optimum théorique	
La surveillance du réseau	1 passage par mois. (La commune informera la Communauté d'agglomération des dégradations constatées)	107,81 €	1 agent 20€/h+1véhicule équipé 15€/h		1 passage à 30km/h/3mois sur les voies+ coef maj/com	107,81 €
Le rebouchage des nids de poule	Dès l'apparition de désordre $Xt*((20*2)+15)*3,5$	192,50 €	2 agents, 1 véhicule équipé+ t d'enrobé froid	136,00 €	1 T d'enrobé froid	328,50 €
Les interventions de points à temps	Colmatage de fissures sur la bande de roulement		2 agents + un camion PATA automatic	500,00 €	xkm de plutôt bon/5 ans Soit 0,5T de PATA	500,00 €
Le fauchage mécanique et manuel des accotements	Voir plan		1 agent, 1 tracteur, 1 épareuse	969,63 €	2 PASSAGES/an	969,63 €
Le curage des fossés et des saignées	Voir plan		2 agents, 1 pelle excavatrice, 1 camion benne	700,80 €	2340 Mètres de fossés/8ans soit 292ml/an	700,80 €
L'entretien et le renouvellement de la signalisation verticale	Voir plan	199,50 €	1 agent, 1 véhicule équipé+fourniture	370,50 €	41 Eléments de signa dont 16 STOP ET 0 CLP/10ans et 25 autres /20ans	570,00 €
L'entretien et le renouvellement de la signalisation horizontale	Voir plan		1 agent, 1 véhicule équipé+fourniture	96,00 €	STOP ET CLP/5ans	96,00 €
L'entretien et le renouvellement de la signalisation Tricolore	Voir plan					-
L'élitage des arbres d'alignement	Voir plan		1 agent, 1 véhicule équipé adapté		(0 arbresX63€)/ x années	-
L'entretien courant des ouvrages d'art	Débroussaillage des emprises, Vérifications des maçonneries et éléments de sécurité	350,00 €	1agent+1Véhicule équipé 2h/OA/an		5 OA	350,00 €
Création, réparation et/ou entretien des grilles et avaloirs pluviaux	Nétoyage, création et réparation	373,30 €	1 agent, 1 véhicule équipé+fourniture pour les créations et réparations Un camion hydrocureur pour l'entretien	78,00 €	Hydrocurage de 13 ouvrages/an + 0,5 réparation/an	451,30 €
Rédaction des permissions de voirie	Les visites terrain (préalables à l'établissement des arrêtés de voirie et à la suite de travaux des tiers affectant la voirie pour contrôler la qualité des réfections de chaussées) Rédaction des permissions de voirie.	100,00 €	5/anX20€(1h agent de terrain+1/4h agent administratif)			100,00 €
Petits travaux d'entretien (des trottoirs, calage d'accotement, délimitation, purges, busage de fossé etc...)		308,04 €	1 agent, 1 véhicule équipé adapté+fourniture			308,04 €
		1 631,15 €		2 850,93 €		4 482,08 €